

Tout Personnel

Février 2026 - n° 357

**Formation Spécialisée Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail
centrale (FSSSCTc) du 27 janvier 2026**

En l'absence de la Directrice générale, la séance est présidée par le directeur des ressources humaines national, M. Mullartz.

1. Approbation des procès-verbaux des réunions du 27 mars, 5 juin et 24 septembre 2025 (avis)
2. Point sur le suivi des engagements (information)
3. Bilan du PAPRI Pact 2025 et état d'avancement du plan pluriannuel (information)
4. Présentation du PAPRI Pact 2026 (avis)
5. Présentation du rapport d'activité de l'ISST pour l'année 2025 (information)
6. Réflexion autour de l'évaluation de la charge de travail : quelle démarche possible ? (information)
7. Retour sur la délégation de la F3SCTC suite à la visite de terrain du 25/09/2025 avec présentation du rapport (information)
8. Point sur les visites de terrain 2026 et méthodologie (information)
9. Point sur le séminaire SST de juin 2026 (information)
10. Point de suivi concernant la mise en place des DUERP communs (information)
11. Présentation du tableau de bord AT-MP et bilan 2025 (information)
12. Focus sur ACCILINE : Point sur l'évolution du mode de saisie des arrêts de travail (information)
13. Point sur le marché national des baudriers de martelage (information)
14. Bilan concernant les lunettes de sécurité à la vue (information)
15. Présentation du réseau des référents RQTH et de leur plan de charge (information)
16. Questions diverses

Point 1 – Approbation des PV des réunions des 27 mars, 5 juin et 24 septembre 2025 (avis)

Le SNUPFEN souligne la bonne qualité des documents désormais présentés.

Le PV du 24 septembre a été envoyé à la relecture une semaine avant la séance. Lors du vote, le SNUPFEN s'abstient en raison des retards de transmission par rapport aux délais réglementaires, même si un travail important a été effectué pour résorber ce retard.

L'approbation du PV du 24 septembre 2025 est reportée.

Point 2 – Suivi des engagements

Le tableau est présenté suivant les modalités habituelles. A noter : l'engagement pris en 2024 par la DG de publier dans le mois un Journal flash d'information suivant chaque instance devrait être mis en œuvre cette année.

Point 3 – Bilan du PAPRI Pact 2025 et état d'avancement du plan pluriannuel (information)

Le **PAPRI Pact** (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail) présenté comporte **44 actions en cours**.

Compte tenu de son ampleur, le SNUPFEN a concentré ses remarques sur plusieurs points clés :

- **Actions de terrain- préventions :**
Des actions sont prévues pour informer sur la prévention. Le SNUPFEN demande d'y ajouter des actions spécifiques pour mieux faire connaître les **référents préventions et leur rôle**.

- **Elargissement des thématiques :**

Certains sujets jusqu'alors réservés au secteur privé (ex. la pénibilité des ouvriers forestiers), doivent également être traités dans cette instance. **La santé concerne l'ensemble de l'Établissement.** Demande d'inscription d'un suivi spécifique dans le PAPRI Pact.

- **Habillement :**

Les difficultés sont reconnues par l'Administration. Le dossier est désormais suivi uniquement par la Direction financière par manque de personnels à la DRH. De nombreuses commandes ont été mises en attente en raison de l'indisponibilité de petits effets (écussons), le DRH indique que la consigne est donnée **de ne plus bloquer les envois incomplets**. Par ailleurs, une réflexion doit être menée sur les métiers « génériques » (chargés de mission, etc.) non dotés pour l'instant mais exerçant des missions de représentation ou de terrain afin de leur fournir a minima une dotation de base.

- **Temps syndical :**

Pour pouvoir mieux vous représenter, les représentants syndicaux ont besoin de temps. Ainsi cette action initialement intégrée au PAPRI Pact, a été retirée par l'Administration au motif qu'elle est incluse dans le projet d'accord sur le dialogue social, ce que le SNUPFEN conteste. Avec la charge de travail croissante et l'absence de compensation, l'investissement devient difficile ; la prise en compte du temps syndical doit être effective et non uniquement théorique.

Point 4 – Présentation du PAPRI Pact 2026 (avis)

Vote : 5 abstentions et 4 votes favorables.

Ce document est complet et très ambitieux. Le SNUPFEN s'est abstenu estimant que si de nombreux enjeux sont correctement identifiés, l'ampleur du travail dépasse les capacités actuelles de l'Établissement, notamment en raison :

- Du manque de personnels RH,
- De l'absence de visibilité sur le budget dédié, au niveau national comme en directions territoriales.

Point 5 – Présentation du rapport annuel d'activité de l'ISST pour 2025 (information)

Jean-Philippe Cottet, inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) présente son rapport annuel 2025 et rappelle ses 3 missions : contrôle, conseil et expertise.

On peut retenir **quelques points forts** de ce rapport.

- Important focus sur les visites de chantiers à la suite de la mise en place de l'INS-24-T-114 : **49 chantiers d'exploitation en bois façonnés** répartis sur 36 UT dans 17 agences territoriales.
Il en ressort notamment un dysfonctionnement quant au contenu et à l'homogénéité des modèles de la **fiche de chantier** entre les territoires. **Il est rappelé qu'en cas d'accident, c'est le premier document qui sera étudié, d'où son importance.** De plus, dans plus de 25% des chantiers réalisés par les ETF, il y a une absence de port des EPI (vêtement de couleur vive, absence de chaussures de sécurité). Pour rappel, le défaut de sécurité pour les tiers sur les chantiers est un des 17 risques majeurs de la cartographie des risques nationale. Même si elle demande à s'améliorer, la matérialisation de l'interdiction de l'accès au public et du danger sur les piles de bois est effective pour 72% des chantiers mais nécessite une harmonisation des supports.
- Des contrôles sur les **chantiers forestiers et sylvicoles des agences travaux**, en lien avec les contrôles et les visites des instances des salariés (CSST), ont été réalisés.
- Par ailleurs, sur la partie conseil et expertise : Forte hausse des sollicitations par rapport aux trois dernières années en **danger grave et imminent / droit de retrait** : 10 situations en 2025, notamment en DFCI.
- **L'analyse des situations dégradées** rencontrées met en visibilité différents facteurs agissant dans la dégradation du climat social, dans l'accroissement des tensions ou dans l'escalade conflictuelle. Parmi ceux-ci :
 - L'impact des réorganisations successives ; -
 - La conduite du changement et la résistance au changement (comme mécanismes défensifs) ;
 - Un déficit de régulation des tensions organisationnelles (question du rôle des Codir ATE) ;
 - Un déficit de coordination et de coopération (déficit de communauté managériale) ;
 - Une communication défailante ;
 - Une posture managériale inadaptée (déficit d'écoute, manque de soutien, manque de reconnaissance...) ;
 - Un management qui s'est éloigné du travail (avec la question de la juste reconnaissance du travail, de la régulation et de l'autonomie, et du contrôle) ;
 - Un collectif de travail en insécurité ;
 - La question de l'acculturation.

Face à ces constats, l'ISST propose des recommandations :

Recommandation n° 05-2025 : Préparer les cadres de direction à appréhender les situations conflictuelles, à intervenir en régulation des tensions organisationnelles et à activer les bons leviers dans une approche plus compréhensive du travail

Recommandation n° 06-2025 : Favoriser la mise en œuvre de dispositifs d'écoutes paritaires

Nous faisons un résumé succinct de la présentation du rapport très complet, que nous vous recommandons vivement de lire lors de sa prochaine publication sur Intraforêt.

Point 6 – Réflexion autour de l'évaluation de la charge de travail : quelle démarche possible ? (information)

Point 7 : retour sur la délégation de la FSSSCT (visite de terrain du Gard du 27 septembre 2025)

Ces points sont reportés à la prochaine séance.

Point 8 : point sur la méthodologie des visites de terrain et du calendrier 2026

Un **projet de protocole de visite** pour les instances publiques et privées est présenté sur la base des textes réglementaires.

Avant d'être adopté, il sera présenté également à la CSSCT centrale.

Quelques propositions de visites

- Parc national de forêts (reportée depuis 2024 !)
- Visite sur la thématique des personnels administratifs (SNUPFEN)
- Visite du site de Brabois, formation des nouveaux TFT (EFA-CGC)

Point 9 – Séminaire des secrétaires de FSSSCT – juin 2026 (information)

Le PAPRI Pact prévoit dans son axe n°2 d'organiser un séminaire entre les IRP et les personnels de la SST pour associer les représentants du personnel au pilotage de la prévention. Il est donc prévu de l'organiser du **30 juin au 1er juillet 2026**, réunissant une centaine de personnes.

Point 10 - Point de suivi concernant la mise en place des DUERP (information)

Élément de base de la prévention qui permet d'établir l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des personnels, le travail sur le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) arrive enfin aux dernières relectures avant diffusion nationale et territoriale.

Points 11 et 12 – Présentation du tableau de bord accidents du travail et bilan 2025, focus sur Acciline (information)

Les indicateurs proposés couvrent l'ensemble de la chaîne de prévention, conformément aux principes généraux de prévention applicables à l'ONF. Ils permettent de suivre :

- L'identification des risques professionnels, notamment à travers le DUERP ;
- La planification des actions de prévention, via le PAPRI Pact ;
- Le suivi de la mise en œuvre des actions et des moyens engagés ;
- L'analyse des résultats, des événements (accidents, presque-accidents) et de leurs impacts humains et organisationnels.

C'est un outil essentiel pour le pilotage de la prévention, l'accidentologie et les ressources humaines et conditions de travail.

Point 13 – Point sur le marché national des baudriers de martelage (information)

Le marché avec la société GK Professional, jugé satisfaisant, est terminé depuis novembre 2025. L'administration souhaite une mise en concurrence. Elle avance que d'autres sociétés pourraient soumissionner. Le SNUPFEN fait la remarque que le prix ne doit pas être le critère de choix principal. Ce matériel très utile revient à moins de 10 € par an actuellement.

Point 14 : bilan concernant les lunettes de sécurité à la vue (information) - reporté

Point 15 : Présentation du réseau des référents RQTH et leur plan de charge (information)

Muriel JARDET, chargée de mission Qualité de vie et conditions de travail et Handicap, a pris son poste le 1^{er} septembre 2025. Elle fera un point lors de la prochaine réunion.

Questions diverses :

Interrogation sur la formation laïcité **obligatoire** pour les fonctionnaires : l'information n'a semble-t-il pas été transmise à tous les personnels, le DRH se pose la question s'il est fonctionnaire car il n'a pas reçu l'invitation 😊

Compte tenu des points non traités, les représentants du personnel ont demandé l'organisation d'une **FSSSCT centrale supplémentaire** portant notamment sur :

- Présentation du compte-rendu rapport de la visite du 25 septembre 2025 dans le Gard sur la thématique de la DFCI ;
- Retour sur la mise en œuvre des préconisations à la suite de la visite sur la thématique des outils de terrain sur l'UT Val de Lorraine, du 26 septembre 2024 sur les outils dont le rouleau encreur ;
- Incidence de la problématique habillement sur les personnels en charge de la thématique,
- Et points 6, 7, 14, 15 et 16 non abordés de la présente séance.

→ Réunion programmée le 15 avril 2026.

Vos représentants en FSSSCT centrale,

La santé ne se négocie pas !

Philippe CANAL

Patrice MARTIN

Anne LABOURÉ

Laurent BRUNNER

Jean-Philippe HAEUSSLER

Arnaud KOWALCZYK

Benjamin MARIOTON

Véronique VINOT

Emmanuel GIGON

Corinne PAUTONNIER